

Chers amis

Si vous recevez ce courrier, c'est parce que vous avez manifesté votre intention d'adhérer à l'initiative de la **CCBF**.

Vous êtes donc invité à une **ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUANTE**

le 24 septembre 2011, à l'IESA,  
5 avenue de l'Opéra, 75001 Paris,  
de 11 heures à 16 heures.

### **Comment en sommes-nous arrivés là ?**

Au mois d'octobre 2010, lors de la réunion à Paris d'un certain nombre de personnes représentant des groupes de sympathisants de la CCBF à travers la France, il a été proposé de réfléchir à la vocation de la CCBF. Douze groupes ont fourni des réflexions et des suggestions. La synthèse de ces réflexions a été disponible au début avril 2011. C'est une « somme » riche et diverse dans ses orientations, allant parfois dans des sens opposés. Cette contribution collective d'envergure a deux grands mérites : elle a permis à beaucoup de s'emparer d'un sujet central, de creuser une réflexion et de se mettre en positions d'acteurs, ce qui est un pas essentiel. D'autre part, c'est un vivier d'idées dans lesquelles il y aura à puiser.

### **Et après ?**

Il est nécessaire maintenant d'opter pour une structure juridique. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de dire que la « conférence » (CCBF) resterait un flux, un mouvement, un espace virtuel, sans structure juridique, mais que nous la « flanquerions » d'une association de soutien, de services, qui rendrait possible son action. C'est celle-ci que nous souhaitons créer avec vous. Cette association (loi 1901), nous avons décidé de l'appeler « la Diaconie », **Diaconie Catholique des Baptisés Francophones, DCBF**. (Petite parenthèse sur le « F », de la CCBF comme de la DCBF : il va désormais désigner « francophones » et non plus « de France », afin d'associer nos amis Belges, Suisses et Canadiens qui nous en ont déjà fait la demande). Le mot diaconie signifiant « service », c'est un titre tout à fait adapté qui dit bien la vocation profonde de notre action, bien davantage « service d'Eglise aux baptisés » que mouvement d'Eglise à l'image de ceux qui se sont créés au cours des dernières décennies.

Les **statuts de cette association** ont été déposés à la Préfecture de Paris (Pièce jointe). Ce sont des statuts *a minima*, seules sont nommées les quatre personnes indispensables à sa fondation.

Afin de prolonger la **Charte** (accessible sur le site : [www.baptises.fr](http://www.baptises.fr)) que nous avons produite en février 2010, nous deux, Christine Pedotti et Anne Soupa, avons écrit une « **Donation fondatrice** » (Pièce jointe). Elle dit dans un préambule quelle est la vocation de la CCBF et, dans les articles suivants, énonce quelques principes directeurs adaptés à sa vocation.

### **Qu'avez-vous à faire à réception de ce courrier ?**

- Prendre connaissance des deux pièces jointes : la Donation fondatrice et les statuts.
- Confirmer votre adhésion en payant votre cotisation à l'aide d'un chèque à l'ordre de la DCBF, (à envoyer 55 avenue Duquesne – 75007 Paris) du montant qui vous convient parmi les propositions faites dans les statuts (30€, 50€ et plus).
- Envisager votre candidature au conseil d'administration de la DCBF et le faire savoir avec un bref exposé de vos motivations (10-15 lignes env.) par mail à [contact.cbf@gmail.com](mailto:contact.cbf@gmail.com) avant le

**31 juillet 2011.**

- Vous recevrez dans les semaines suivantes la liste des candidats accompagnées de leurs motivations. Ceux qui ne pourront être présents à l'AG éliront par correspondance les 24 membres du conseil d'administration.

### **Que ferons-nous le 24 septembre ?**

Lors de cette assemblée, après avoir reçu une information complète sur l'état de la nouvelle association et sur les hypothèses des premiers projets, nous mettrons au vote la confiance aux quatre membres déjà désignés dans les statuts et élirons un conseil d'administration de 24 membres en tout.

Nous nous réjouissons de ce pas en avant, car nous avons beaucoup à faire ensemble !

Très fraternellement.

Anne Soupa et Christine Pedotti